



MAIRIE DE COTONOU
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



SECRÉTARIAT EXÉCUTIF
03 BP : 1777
Cotonou - BÉNIN
Tél : +229 21 30 95 69
mairiecotonou.infos@gouv.bj
www.cotonou.mairie.bj

COMMUNE DE COTONOU

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) DE L'ANNEE 2025

**Examen du Document Communal de Programmation
Budgétaire Pluriannuelle (DCPBP) 2026 – 2028**

**PROCES VERBAL DU DOB EN DATE DU
04/08/2025**

Août 2025

[Signature]

A. Données générales

- **Session de : 04 août 2025**
- **Date d'affichage : 07 août 2025**
- **Nombre de Conseillers Communaux en exercice 2025 : 48**
- **Présents : 33**
- **Présidence de séance : Sèdami Koomlan Gatien ADJAGBONI (deuxième adjoint au maire)**
- **Secrétaire de séance : Anges Paterne AMOUSSOUGA (secrétaire Exécutif)**

Le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 04 août 2025 relatif à l'élaboration du budget primitif 2026, convoqué le 28 juillet 2025, par lettre n°3313/MCOT/CC-SE/PA-CAOM/CM, s'est tenu à la salle de délibération du Conseil Municipal de Cotonou.

Point des participants :

- **Membres du Conseil Communal présents :**
 1. ADEDJOUMA Saliou Adélabou
 2. ADINGNI Pipaul
 3. ADJAGBONI Sèdami Koomlan Gatien
 4. AGBEDJEKOU Romulus
 5. AGBODJOGBE Virginie Simplice
 6. AKINDES Fidèle Samuel Adékambi
 7. BEHANZIN Françoise Irène Tognimonoumi
 8. BELLO Arlette Marie-Madelaine Rissicatou
 9. BOCCO Ange Donatien
 10. CAKPO Kinkpé Kohomlan Gilbert
 11. DANVIKPENON Constant
 12. FOLLY-BEBE Adadé Messan
 13. GBAGUIDI Cossi Alain
 14. GBENOU Léopold
 15. GNIDOKPONOU Comlan Yves Christian
 16. GNONLONFOUN Dénis Maximin

- 17.GNONSE PADONOU Pierre Nougobognon
- 18.GOCOYI Akouegnon Prosper
- 19.GOHOUNGBE Mathilde Félicité
- 20.HOUEDAKOR Dovi David Franck
- 21.HOUESSINON Augustin
- 22.HOUNDJENOUKON Sessinou Valère
- 23.HUNKPATIN Mègnissè
- 24.HUNNOU Georges Yves Martial
- 25.HOUSSOU Christophe
- 26.KANHONOU Monique
- 27.KOSSI Odile
- 28.LIGAN Isaac Djidjoho
- 29.OTCHO Epiphane
- 30.RAYMOND Georges Ayaovi
- 31.SEDJIDE Honduras
- 32.SEHOUHOUE Paul
- 33.SEKLOKA Christophe
- 34.SEWA Armel Florent
- 35.SOHOU Djidjoho Alexandre Casimir
- 36.TOVITCHÈDE Dossou Landège
- 37.VIGNISSY Pierrot

- Membres du Conseil Communal absents ayant donné de procuration :
 - o Néant
- Membres du Conseil Communal absents n'ayant pas donné de procuration :
 1. ADETNAH Maurille Omer
 2. AHOUANDJINOU Raoul Romain Randyx
 3. ASSOGBA Comlan Henri
 4. ATROKPO Luc Sètondji
 5. BOCO Iris Muriel
 6. de SOUZA Rébecca Régina
 7. DEKOUN Anselme Parfait
 8. DUBOGAN Marc Didier

9. HOUNDELADJI Emile
10.ZOUNFA Houssou Zachée

- **Responsables du Secrétariat Exécutif:**

- Anges Paterne AMOUSSOUGA, Secrétaire Exécutif
- Aboubakari OROU BORO, Directeur des Affaires Administratives et Financières
- Sèdami Lydie Edith DEFODJI, Directrice de Développement Local et de la Planification
- Sabi Gourgui OROU GANI, Directeur des Services Techniques
- Agossou Olivier TOBOSSI, Directeur des Systèmes d'Information
- Manet Floriana Chrystella GAZARD, Personne Responsable des Marchés Publics
- Hervé Jocelyn DOVONOU, Chef de la Cellule Juridique
- Comi Serge DANSOU, Directeur des Affaires Domaniales et Environnementales
- Ginette AZA-GNANDJI NOLITSE, Chargée de la Coordination des Actes des Organes Municipaux
- Rodrigue Omer Mahougbé TOKPESSI, Chargé du Conseil Municipal
- Koladé Marc IDOHOU, Chef du Service de la Prospective et de la Programmation par intérim
- Noëlie Théodora TOKPESSI, Chef du Secrétariat Administratif Central

B. Déroulement de la séance

1. Ouverture de la session

En prélude au démarrage de la séance, le Deuxième Adjoint au Maire, Président, procède à la vérification du quorum des conseillers communaux pour la tenue de la séance. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 11 heures 50 minutes.

2. Présentation du DCPBP adopté relatif au Débat d'Orientation Budgétaire

Les priorités sectorielles objet du présent débat d'orientation budgétaire sont inscrites suivant les programmes dans les tableaux suivants :

PROGRAMME 1 : PROMOUVOIR LES ACTIVITES ECONOMIQUES
Objectif : Assurer le développement de l'économie locale dans la ville de Cotonou
Priorité 1.1 : Mise en place d'un programme d'appui à l'entrepreneuriat, à l'autonomisation des jeunes, des femmes et des personnes défavorisées
Priorité 1.2 : Construction des infrastructures pour le développement de l'artisanat
Priorité 1.3 : Mise en place d'infrastructures touristiques.
Priorité 1.4 : Construction et modernisation des infrastructures liées à la pêche
Priorité 1.5 : Modernisation de l'agriculture urbaine.

PROGRAMME 2 : MODERNISATION DU CADRE DE VIE ET RESILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Objectif : Assurer le développement urbain et la modernisation du cadre de vie à Cotonou
Priorité 2.1 : Aménagement des espaces verts et places publiques de type municipales
Priorité 2.2 : Aménagement adéquat de l'habitat
Priorité 2.3 : Sécurisation et modernisation de la gestion foncière
Priorité 2.4 : Amélioration du réseau de voirie
Priorité 2.5 : Réhabilitation et implantation des feux tricolores
Priorité 2.6 : Réhabilitation et construction des gares routières et des parkings

PROGRAMME 3 : AMELIORATION DE LA QUALITE DES SERVICES SOCIAUX DE BASE
Objectif : Assurer la sécurité des personnes et des biens
Priorité 3.1 Ré habitation /Construction d'équipement sécuritaire dans les quartiers
Priorité 3.2 : Renforcement de la police municipale
Priorité 3.3 : Mise en place d'un mécanisme de co-production de la sécurité
Priorité 3.4 : Réhabilitation /construction des infrastructures sanitaires
Priorité 3.5 : Protection des couches vulnérables
Priorité 3.6 : Contribution au fonctionnement des services sociaux de base
Priorité 3.7 : Réhabilitation/construction des infrastructures éducatives
Priorité 3.8 : Réhabilitation/construction d'infrastructures de sports
Priorité 3.9 : Réhabilitation/construction d'infrastructures de loisirs et de culture
Priorité 3.10 : Renforcement et accessibilité à l'eau potable
Priorité 3.11 : Renforcer l'accessibilité à l'énergie électrique
Priorité 3.12 : Construction des systèmes d'assainissement autonome (latrines) et collectifs

PROGRAMME 4 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE LOCALE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Objectif : Promouvoir la bonne gouvernance, la coopération décentralisée et l'intercommunalité

Priorité 4.1 : Réfection/construction des bureaux au profit de l'administration municipale

Priorité 4.2 : Amélioration du cadre de travail de l'administration municipale

Priorité 4.3 : Amélioration de la qualité des ressources humaines de l'administration municipale

Priorité 4.4 : Amélioration de la performance de l'administration municipale

Priorité 4.5 : Promotion de l'intercommunalité et de la coopération décentralisée

Priorité 4.6 : Optimisation des ressources non fiscales

Priorité 4.7 : Renforcement de la participation citoyenne

Priorité 4.8 : Renforcement du système de protection et d'archivage des données

Priorité 4.9 : Assurer le suivi-évaluation du PDC

Il faut noter que les priorités énumérées dans ce tableau ont été présentées aux élus avec des détails sur les projets qui s'y découlent.

3. Points et éléments des échanges et / ou débats sur la présentation du DCPBP adopté par le conseil de supervision

Les conseillers suivants sont intervenus :

AKINDES Fidèle Samuel Adékambi, chef du 12^e arrondissement : « *merci monsieur le Maire, je tiens à remercier les cadres qui ont fait ce travail. C'est un travail de qualité. Les projections (les orientations budgétaires) sont tellement bien précises qu'on aurait du mal à redire. Néanmoins j'ai quelques suggestions à faire. C'est vrai que, ce vous avez donné comme chiffre sur les projections sont tellement bien énumérées qu'on ne peut pas imaginer qu'il y en a d'autres qui ne sont pas pris en compte. Mais, je tiens à mettre le doigt sur quelques réalités. Vous savez bien qu'actuellement nous sommes en train d'investir dans la construction de l'hôtel de ville et de la construction ou réhabilitation de certains arrondissements. Je pense que, en termes de fonctionnement, les neuf milliards prévus sont insuffisants parce que nous avons un problème de fonctionnement. Avec l'hôtel ville en construction, je ne suis pas sûr que nous allons continuer par fonctionner comme nous le faisons aujourd'hui. Je prends l'exemple de la*

tour ministérielle, tout est digitalisé, nous aurons la gestion électronique des courriers et autres. En dehors de l'hôtel de ville, il y a les arrondissements qui doivent prendre le relais. C'est un problème que nous avons aujourd'hui par rapport à l'ANIP qui est un peu en avance sur nous. Nous devons moderniser notre manière de travailler pour rester conforme à l'état civil où tout se fait pratiquement en ligne donc nous aurons besoins d'un fonctionnement plus accru. Je pense que les neuf milliards prévus sont un peu faibles. En dehors de ça nous avons l'hôtel de ville qui est en train d'être construit ou nous devons payer des annuités sur des exercices données, je veux vraiment savoir si cette réalité a été prise en compte. Il en est de même pour la construction des arrondissements. Il faut aussi souligner que tout ce que l'Etat central fait aujourd'hui au niveau de la modernisation de la ville de Cotonou (espace vert, lampadaire, asphaltage) sera verser à la ville de Cotonou pour entretien. C'est beaucoup d'agent. Tout ceci devrait être pris en compte et intégré dans le fonctionnement. Je souhaiterais qu'un travail judicieux soit fait au niveau des cibles avec des orientations claires pour que nous n'ayons pas trop de collectif, trop de réaménagement dans les années à venir. J'encourage aussi le fait que nous devons augmenter notre assiette taxable au niveau de la ville sinon nous ne serons pas en mesure de prendre le relais en son temps. »

HOUESSINOU Augustin, chef du 9^e arrondissement : « *merci monsieur le Maire, je voudrais seulement attirer l'attention sur le problème des repas des écoles à cantine parce qu'à travers le document, nous avons lu que, très prochainement, cette gestion doit être relayée par les communes. Cela va nécessiter des engagements financiers. Si les projections n'en ont pas tenu compte, il va falloir le prendre en compte.* »

Réponse l'administration

En réponse aux préoccupations des élus, des éléments de réponse ont été donnés par le DAAF et le Secrétaire Exécutif.

- Le DAAF :

« C'est vrai que, la prospective financière ressort 9 691 891 293 francs CFA comme projection de dépenses de fonctionnement en 2026. Au regard du chef du douzième arrondissement, cette probable réalisation paraît faible vu les enjeux de digitalisation et de modernisation des systèmes d'information, vu également les

grands défis d'entretien et de maintenance des ouvrages qui actuellement à Cotonou connaissent un grand essor.

Cette prospective a tenu grand compte de ces paramètres. En effet, au regard des perspectives financières, les dépenses de fonctionnement afficheraient une progression de 4% en moyenne annuelle sur la période 2026-2028 malgré certains efforts de rationalisation au niveau de certains articles de fonctionnement et les efforts de mobilisations des ressources propres qui afficheraient en moyenne une progression de 9%. Cette prospective permettrait à la commune de dégager une épargne de gestion qui tournerait autour de 12 349 086 415 francs CFA pouvant lui permettre de faire face aux intérêts de la dette, de réaliser de nouveaux investissements sur fonds propres et de donner une suite favorable, une continuité à ceux déjà entamés suite à la signature des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée en 2024.

Dans sa deuxième question, le chef du douzième arrondissement a voulu savoir si des dispositions ont été prises par l'administration aux fins de faire face aux intérêts de la dette et aux annuités dans le cadre de la réalisation du projet de construction de l'hôtel de ville.

Les dispositions ont été prises. En effet, les intérêts de la dette ont été prévus pour un montant de 1 661 000 000 francs CFA en 2026 ».

- Le SE a mis l'accent sur les comptes budgétaires à réaliser au niveau du fonctionnement afin d'accroître la capacité d'autofinancement de la commune. Ce qui justifie la baisse constatée du budget nécessaire au fonctionnement sur les trois années. Il a rappelé les efforts à faire pour accroître les recettes fiscales et non fiscales notamment l'extension de l'adressage dans la ville de Cotonou et sa digitalisation et le recensement non fiscal. Par ailleurs, il a mis l'accent sur la non notification des recettes fiscales qui prévaut depuis 2024 et qui nécessite un règlement politique.

4. Clôture la session

La séance a pris fin à 14 heures quarante-huit minutes sur une note de satisfaction de tous.

Cotonou, le 04 août 2025



Le Secrétaire de séance

Le
Secrétaire
Exécutif

Ange Paterne AMOUSSOUGA

Secrétaire Exécutif

Le Président de séance

KA
AV



ADJAGBONI Sèdami Koomlan Gatien

Deuxième Adjoint au Maire